Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260320-20260320DCM3-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.03.20 DCM3

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT, M. Damien RUEL et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Olivier COATANEA à M. Eric BLAIZE.

M. Philippe MÉON a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Election des adjoint(e)s
Domaine : 5.1 Election exécutif – Délibérations relatives aux élections des adjoints

Délibération

L'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les règles concernant l'élection des adjoints dans les communes de 1 000 habitants et plus : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».
Rien n'impose que le Maire et le premier adjoint soient de sexe différent.
L'ordre du tableau des adjoints correspond à l'ordre de présentation de la liste soumise au vote.
Il est procédé à l'élection des adjoint(e)s.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260320-20260320DCM3-DE

Liste proposée par le groupe « Locmaria Ensemble »

- MEAR Stéphane
- TALANDIER Annie
- HADDAD Benjamin
- CLECH Frédérique
- BLAIZE Eric
- GIBAULT Isabelle
- SACCOCCIO Jean-Claude
- LE ROUX Julie

Liste proposée par le groupe « Locmaria Un Nouveau Cap »

- FOLL Françoise
- LE GAL Christophe
- MOUSSAT Christine
- PETIT DE LA VILLEON Loïc
- BOURGE Solenn
- PETTON Denis

Vote

La liste présentée par « Locmaria Ensemble » est élue par 22 voix contre 7 voix pour la liste présentée par « Locmaria Un Nouveau Cap ».

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUHATEL (Finistère)

M. Philippe MÉON,

Secrétaire de séance.